

30 juin 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 30 juin 2006

## Loterie Nationale

Répartition des bénéfices de la Loterie Nationale (première tranche 2006) - Projets de lutte contre la pauvreté

Répartition des bénéfices de la Loterie Nationale (première tranche 2006) - Projets de lutte contre la pauvreté

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre du Budget et de la Protection de la Consommation, et de MM. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique et de l'Intégration sociale, et Bruno Tuybens, Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale (première tranche 2006), pour des projets de lutte contre la pauvreté. Une partie des bénéfices de la Loterie Nationale est réservée à des matières fédérales, dont une catégorie "objectifs d'intérêt public". Une partie de ces bénéfices est également destinée à la lutte contre la pauvreté. Le 23 juin 2006, le Conseil des Ministres a décidé de prévoir 1.887.000 euros pour ces projets de lutte contre la pauvreté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe